



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2014

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil quatorze, le vingt huit du mois de mars, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, pour procéder à son installation et à l'élection du Maire et des Adjoints.

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire.
- Détermination du nombre d'adjoints.
- Election des adjoints.

La séance du conseil municipal de cette nouvelle mandature, est ouverte ce jour à 19 heures trente sous la présidence de Madame PASUT Claire, qui déclare les membres du nouveau conseil municipal cités ci-dessous, comme installés dans leur fonction :

M. PUDAL Pierre-Jean, Mme JARRET Nathalie, M. BORDERIE Jacques, Mme BESSON Séverine, M. FORGET André, Mme GEOFFROY Marthe, M. LOUBAT Yves, Mme DEVAUX Régine, M. MARTINIERE Lucien, Mme VIEIRA Maria de Lurdes, M. DAYNES Michel, Mme GRANIE Nathalie, M. BEHAGUE Patrick, Mme RODRIGUEZ Nathalie, M. GAY Jean-Claude, Mme MOMBOUCHET Brigitte, M. IBARKI Norad, Mme HAOUALI Simone, M. FABRE Jérôme, Mme CHARBONNIER Angélique, M. GIBERT Anthony, Mme PONS Sandrine, Mme PASUT Claire, M. FERREIRA Gilles, Mme TEXEIRA Martine, M. ORTIZ Antoine, Mme LAENS Christine, M. DUMON Jean-Claude, Mme GARRIGOU Martine

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de votants : 29

Il est demandé à M. MARTINIERE Lucien, doyen de l'assemblée, de prendre les fonctions de président de séance, afin de procéder à l'élection du Maire.

M. FABRE Jérôme est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

M. MARTINIERE Lucien, demande à l'assemblée, d'élire le nouveau Maire de la commune, au scrutin secret.

Mme JARRET Nathalie et M. IBARKI Norad sont désignés assesseurs pour ce scrutin.

M. PUDAL Pierre-Jean s'est déclaré candidat, aucune autre candidature n'est présentée.

Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement réalisé par les deux assesseurs, qui donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12.

A obtenu :

- M. PUDAL Pierre-Jean : 22 voix.

Dès lors, les conditions étant requises, **M. PUDAL Pierre-Jean est proclamé Maire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot et immédiatement installé dans ses fonctions.**

M. PUDAL Pierre-Jean, prend la présidence de l'assemblée.

Il est procédé ensuite à la désignation du nombre d'adjoints M. le Maire propose, de fixer ce nombre à huit.

ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire précise à l'assemblée, que pour les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Une seule liste étant déposée, il est procédé au dépouillement des bulletins :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

- Liste PUDAL: 22

Ont été élus adjoints et immédiatement installés :

BORDERIE Jacques
GEOFFROY Marthe
FORGET André
DEVAUX Régine
LOUBAT Yves
GRANIE Nathalie
BEHAGUE Patrick
BESSON Séverine

Plus aucun point n'étant abordé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Le Maire

Pierre-Jean PUDAL